Extrait N° 11 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le dix huit septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **10 septembre 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel – Mme BETON Fernande.

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à M. FRINGUE Mickaël - **Mme MEZINO Sylvaine*** a donné mandat à M. RIVIERE Raphaël - **Mme LAMOLY Viviane** a donné mandat à Mme ZETTOR Jacqueline.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **Mme MEZINO Sylvaine est arrivée au moment de la discussion de la 3ème affaire.**

& &
&

AFFAIRE N° 11 / Adoption du Budget Supplémentaire 2009
- Annexe du SPANC

Le Budget Supplémentaire 2009 du SPANC se chiffre à :

	Recettes : 24 274.25	**Dépenses : 24 274.25**
Fonctionnement	7 557.91	7 557.91
Investissement	16 716.34	16 716.34

Mairie des Avirons

Ce budget ne comporte pas de restes à réaliser.

En propositions nouvelles et en reprise des résultats affectés, le projet de budget s'établit comme suit :

En section de fonctionnement

Les recettes se chiffrent à **+ 7 557.91 €,** soit :

Chap. 002 – Excédent antérieur reporté : + 7 557.91

Les dépenses représentent **+ 7 557.91 €,** soit :

Chap. 011 – Charges à caractère général : + 7 557.91

En section d'investissement

Les recettes sont de **+ 16 716.34 €**

Chap. 10 – Réserves + 16 716.34

Les dépenses sont de **+ 16 716.34 €**

Chap. 001 – Résultat reporté 14 476.34
Chap. 21 – Immobilisation corporelle 2 240.00

Le conseil est invité à :

- fixer le niveau de vote du budget

- se prononcer sur les différentes inscriptions pour l'exercice 2009.

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et, à l'unanimité :

=> Décide de voter le budget au niveau du chapitre

=> Adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés.

En conséquence, le **Budget Supplémentaire 2009 du SPANC** est arrêté comme suit en balance générale :

…/…

Mairie des Avirons

	Recettes : 24 274.25	Dépenses : 24 274.25
Fonctionnement	7 557.91	7 557.91
Investissement	16 716.34	16 716.34

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons